

PROJET DE LOI

adopté

le 8 novembre 1989

N° 14

**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 468 (1988-1989) et 23 (1989-1990).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'une installation européenne de rayonnement synchrotron (ensemble quatre annexes), faite à Paris le 16 décembre 1988 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 8 novembre 1989.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 468 (1988-1989), Sénat.